



## PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### PRÉFET DE L'ARIÈGE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Permis de construire une centrale photovoltaïque flottante – Commune de Roumengoux

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Roumengoux, siège de l'enquête, à une enquête publique du 2 novembre 2023 à 9h30 au 4 décembre 2023 à 17h30, préalablement à la délivrance d'un permis de construire d'une centrale photovoltaïque flottante sur le territoire de la commune de Roumengoux, au lieu-dit « Breil ».

La demande de permis de construire est présentée par la société « TotalÉnergies ».

Monsieur Gérard BELLECOSTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Roumengoux, située Le Village à Roumengoux (09500) :

- le mercredi 8 novembre de 9h30 à 12h00 en mairie de Roumengoux ;
- le vendredi 17 novembre de 15h00 à 17h30 en mairie de Cazals-des-Bayles ;
- le lundi 4 décembre de 9h00 à 11h00 en mairie de Cazals-des-Bayles ;
- le lundi 4 décembre de 15h00 à 17h30 en mairie de Roumengoux.
- 

Les permanences en mairie de Cazals-des-Bayles auront pour but de recevoir le public seulement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête sera consultable :

- à l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiqueroumengoux.fr> ;
- sur le site des services de l'État : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

Un exemplaire du dossier sera déposé à la mairie de Roumengoux, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Une version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera, par ailleurs, mis à la disposition du public, depuis un poste informatique en libre accès dans les bureaux de la préfecture de l'Ariège.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/projetphotovoltaiqueroumengoux.fr>.  
Ce site sera également accessible à partir du lien disponible sur le site des services de l'État : <http://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ;
- sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Roumengoux ;
- par correspondance directement à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Roumengoux – Le Village – ROUMENGOUX (09500) ;
- par courriel à l'adresse suivante : [projet-photovoltaique-roumengoux@democratie-active.fr](mailto:projet-photovoltaique-roumengoux@democratie-active.fr).

Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique, entre le 2 novembre 2023 à 9h30 au 4 décembre 2023 à 17h30, pourront être prises en compte et intégrées au rapport d'enquête publique.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou par courriel seront consultables à la mairie de Roumengoux, siège de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à la préfecture de l'Ariège, ainsi qu'à la mairie de Roumengoux, et sera publiée sur le site internet des services de l'État de l'Ariège (<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>).

À l'issue de l'enquête publique, le préfet de l'Ariège statuera sur la demande de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.